AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_ARCH-FAM-2021-0-0815ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur général des Postes, 15 [avril 1846]

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur général des Postes, 15 [avril 1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### **Collection Correspondant.e.s**

Administration des postes (France) est destinataire de cette lettre Sabran, Véran (vers 1811-1874) est cité(e) dans cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

## Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815 Collation2 p. (66v, 67r) Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre Lieu de conservationFamilistère de Guise

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur général des Postes, 15 [avril 1846], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27619">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27619</a>

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction15 avril 1846
Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)
DestinataireAdministration des postes (France)
Lieu de destinationParis

## **Description**

RésuméÀ propos d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie de Leschelle (Aisne) à l'encontre du voiturier Chevalier pour avoir transporté un colis postal adressé par Godin vraisemblablement au domicile parisien de Véran Sabran et contenant des cheveux destinés à une magnétiseuse ; Godin demande l'indulgence pour le voiturier.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 66v, et le folio 67r.

## Mots-clés

<u>Ésotérisme</u>, <u>Médecine</u>, <u>Transport de marchandises</u> Personnes citées

- Chevalier [monsieur]
- Sabran, Véran (vers 1811-1874)

#### Lieux cités

- 3, rue Saint-Joseph, Paris
- Étreux (Aisne)
- Leschelle (Aisne)
- Origny-Sainte-Benoite (Aisne)
- Paris

# Informations biographiques sur les correspondant es et les personnes citées

NomAdministration des postes (France)
GenreNon pertinent
Pays d'origineFrance
ActivitéAdministration
BiographieAdministration française des postes à Paris.

NomSabran, Véran (vers 1811-1874) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Fouriérisme
- Industrie (grande)
- Métiers de la confection

BiographieIndustriel et fouriériste français né à Nîmes (Gard) vers 1811 et décédé à Paris en 1874. Véran Sabran fonde en 1839 une fabrique de toiles pour la teinture et l'impression à Mont-d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), entre Guise et Saint-Quentin, et une maison de négoce de ses produits à Paris. Sabran est fouriériste et à ce titre, il est en relation depuis les années 1840 avec Jean-Baptiste André Godin. Sabran rend visite à Godin à Esquéhéries en mars 1846, et son nom est régulièrement mentionné par Godin dans sa correspondance avec l'École sociétaire. Dans une lettre de 1847, il est domicilité au 3, rue Saint-Joseph, Paris. Les deux industriels sont assez étroitement liés, puisqu'en 1853 Véran Sabran propose à Godin de le représenter au collège Chaptal à Paris où Émile Godin, fils de Jean-Baptiste est élève en internat. Il est actionnaire de la société de colonisation européo-américaine du Texas, créée en 1854 par Victor Considerant et dont Godin est un des gérants. Véran Sabran visite le Familistère de Guise en octobre 1871. Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 13/10/2025

12 adril Monsime Paugust for prins dulment reporter a some liter de que auxant formes some din que pour para lan comprende a ace que els que dits au deget les que pois unt un aris hin lavel on on eft av il ga for besis ans que pe nous a fourni despois dailans mes pois ant its agains I mifies par fadministration go trouse presque deplace la reclamation que sous me intary car a ne puet the des pais prosessant de chez mei di toutfait vous ary rullement de mos post dant sous ne pourry house fuoustiment ways, posting or prende d'aute in en alwang, san pris que la vous pai capital stance ous que en one unostruighi.

I my de rien in change dans le prise in mes poiles d'queis le donnier cours que pe se ai rimis 15 des Montaine de directure Général des postes Monseur for were your suplier de him doutoir warminer comment un fait d'humanité d'unt de mette la gendarmin detrus (arread estement to verins pais ne) de hourant a Lechelle. Tand le vas de Stasser provis verbal contre he nomme heralin De nourion pour un paquet eachtete considire comme tettre bouri dans sa voiture le 10 courant a paquet prodinant de moi que considere comme un devoir a remplir d'appeler votre attention our a suget en vous soumettent dispose des inconstances qui doment live a alle affaire suellez yes vous prie Monsieur le dérecteur mousseur asuz d'attention power in prendre connaissance. un de mes amis Monsieur V sabran negt d'innecerant rue It yough 3 a paris att sene me soin le 29 mars dernier ye contretens d'une personne dont la vie est gratement compromise par une oraladie contre laquelle les succurs de la medicine sont restis imperis vant il me fit la proposition de lui entoque quand it m'en Dommerait asis une muche de chercure de atte personne afin de la soundtre - a une somnombule de paris pour voir si lon obtinduant pas du magnetisme le remede que lon a pur trousor yus quici s play held some

he a writ write mon attente Monsieur Sabran mintoyai dorigny un de des employes en voiture particulaire pour avoir les cheseux la personne malade clant absente it l'expres ayant lingonition de retourner le min your meme I fut arrete que pe prais parsinir atte muche de chesena le lendemain 3 avril avant le soir a srigny de Sabran Devant parter immediatement upois pour paris. le 3 astril enfin der 10 heures du matir garris pu obtinir les hereux mais de mitait imposible de profiter de voie de la poste pour en faire lemois attendre que le premier wurvier nawrait per les remettre que plus d'un your trop tard; en alle circonstance Monsieur le d'orecteur que me consultais que Les poir de soulager une personne souffrante et le disir de reponère a lempres sement d'un ami que fis done un paquet de gros papier peror garantir le plis continent us chitum it chargeai quelquen de le porter au voiturier cher alier qui pour ait remethe as paquet to your mine par une irevnetance des plus singulières le voiturier oublier de faire su commission suns atoir atonie sa negligine it huit yours apris it so proposant do remetho de paquet a son adresse quand la gendarmorie en a Part la esaisie maintenant de ons in le directeur des suites de atte affaire peutent asoir his consequences les plus facheuses pour le malheureux voiturier porteur des paquet compromettant ses chiraux it so voiture sont su seule resource ye vous laise a appreier a qu'il en adrindra si la loi lui est sur shommen que d'épuis à un que ye me sur de ce mes sayer ye his ai tougours su apporter le plus grand soin pour itiler de se trouson parteur de quoi que a soit du re vort de Ladministration des postes et sous recomaches que lupire que le cas dont il sayet me pour set être un sujet de spiculation de part ni d'autre tet est lexpose pivele d'une affaire pour haquelle you experer que tous ne me laisverez par le regret datain pur compar methe involontairement shownews it laximin dun paudre homme ye sur confiant dans at acto disjuite de datre part I un de prie de me croire avec la plus parfaite consideration